

Association I.R.I.S.

Rapport financier

31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Renseignements complémentaires	
Annexe A – Autres charges	15
Supplément d'information	
Résultats – Programme de soutien à la vie en logement – Laval	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
l'**Association I.R.I.S.**,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**Association I.R.I.S.** (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

A handwritten signature in black ink that reads "Pierre Raymond". To the right of the signature is a small superscripted number "1".

Montréal, Québec
Le 5 juin 2024

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A135059

Résultats**Exercice clos le 31 mars****2024****2023****Produits**

Subventions du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Mission globale

1 847 993 \$

1 770 092 \$

Entente de service

552 288

532 581

Subvention du Centre intégré de santé et de services sociaux

Laval – Entente de service

183 496

176 947

*Per diem***307 334**

288 577

Subvention de la SHQ (note 13)

38 474

43 759

Location

162 237

167 700

Intérêts

52 864

42 527

Autres

30 343

8 155

Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

5 051

5 051

3 180 080

3 035 389

Charges

Salaires

2 182 617

1 975 707

Charges sociales

387 381

329 154

Autres charges (annexe A)

876 706

767 586

3 446 704

3 072 447

Insuffisance des produits sur les charges**(266 624)\$****(37 058)\$**

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

2024


2023

	<i>Affectations internes</i>		Non affecté	Total	Total
	Réservé au remplacement des immobilisations corporelles <i>(note 9)</i>	Travaux majeurs relatifs aux immobilisations et plan stratégique <i>(note 10)</i>			
Solde au début	224 879 \$	1 150 000 \$	746 251 \$	2 121 130 \$	2 158 188 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	6 827	(203 885)	(69 566)	(266 624)	(37 058)
Affectations internes	18 318	-	(18 318)	-	-
Solde à la fin	250 024 \$	946 115 \$	658 367 \$	1 854 506 \$	2 121 130 \$


Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux exige que le solde de l'actif net non affecté de l'Association n'excède pas 25 % de ses charges annuelles. Cette exigence est respectée au 31 mars 2024.

Situation financière

31 mars	2024	2023
Actif à court terme		
Encaisse	209 599 \$	213 048 \$
Placements temporaires, taux variable (3,5 % au 31 mars 2024)	1 148 795	1 450 101
Débiteurs (note 3)	70 140	64 871
Frais payés d'avance	10 920	12 579
	<u>1 439 454</u>	<u>1 740 599</u>
Dépôts pour travaux	1 532	-
Encaisse réservée (note 4)	250 024	224 879
Immobilisations corporelles (note 5)	897 866	931 210
	<u>1 149 422</u>	<u>1 156 089</u>
Total de l'actif	2 588 876 \$	2 896 688 \$
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	332 328 \$	321 340 \$
Apports reportés	-	8 274
Portion exigible de la dette à long terme (note 8)	21 774	38 852
	<u>354 102</u>	<u>368 466</u>
Dette à long terme à refinancer (note 8)	277 665	-
	<u>631 767</u>	<u>368 466</u>
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	75 777	80 828
Dette à long terme (note 8)	26 826	326 264
	<u>102 603</u>	<u>407 092</u>
Total du passif	734 370	775 558
Actif net		
Affectations internes		
Réservé au remplacement des immobilisations corporelles (note 9)	250 024	224 879
Travaux majeurs relatifs aux immobilisations et plan stratégique (note 10)	946 115	1 150 000
Non affecté	658 367	746 251
	<u>1 854 506</u>	<u>2 121 130</u>
Total du passif et de l'actif net	2 588 876 \$	2 896 688 \$
Pour le conseil d'administr.		



 administrateur



 Administrateur

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

2024

2023

Activités de fonctionnement

Insuffisance des produits sur les charges (266 624)\$ (37 058)\$

Éléments sans incidence sur la trésorerie :

Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (5 051) (5 051)

Amortissement des immobilisations corporelles 53 989 44 623

(217 686) 2 514

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 14)

(896) 32 003

(218 582) 34 517

Activité de financement

Réduction de la dette à long terme (38 851) (37 987)

Activités d'investissement

Dépôts pour travaux (1 532) -

Variation nette de l'encaisse réservée (25 145) (22 620)

Acquisition d'immobilisations corporelles (20 645) (220 179)

(47 322) (242 799)

Diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie

(304 755) (246 269)

Trésorerie et équivalents de trésorerie au début

1 663 149 1 909 418

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin**1 358 394 \$ 1 663 149 \$****Représenté par :**

Encaisse 209 599 \$ 213 048 \$

Placements temporaires 1 148 795 1 450 101

1 358 394 \$ 1 663 149 \$**Informations supplémentaires (note 14)**

Notes complémentaires**31 mars 2024**

1. Constitution et nature des activités

L'Association, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui gère un centre pour personnes en état de crise émotionnelle, des résidences d'hébergement, des appartements supervisés et de réadaptation sociale. La limite quant à la valeur des biens immobiliers que peut posséder l'Association est de 10 000 000 \$.

2. Principales méthodes comptables*Référentiel comptable*

L'Association applique comme référentiel les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Constataion des produits

L'Association constate les produits *per diem* et de location sur une base mensuelle, dès qu'ils sont exigibles.

Les revenus d'intérêts et les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Constataion des apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions). Selon cette méthode, les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements temporaires dont l'échéance initiale était d'au plus trois mois à la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les dons reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils sont reçus. Les bâtiments subventionnés par la Société d'habitation du Québec sont amortis sur une durée de 40 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire; les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans pour le matériel informatique, le système téléphonique et le mobilier de bureau et équipements.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles n'ont plus aucun potentiel de service pour l'Association. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

Notes complémentaires**31 mars 2024**

2. Principales méthodes comptables (suite)*Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles*

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont amortis de la même façon que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Réserve de remplacement des immobilisations corporelles financées par la Société d'habitation du Québec

Conformément aux exigences de la Société d'habitation du Québec, l'Association doit verser annuellement un montant à la réserve de remplacement afin de pourvoir à la réparation des bâtiments et au remplacement de mobilier. Elle doit maintenir une réserve hypothécaire afin de pourvoir à l'augmentation du taux d'intérêt des hypothèques.

Régimes de retraite

L'Association offre un régime de retraite à cotisations déterminées à ses employés admissibles. Les cotisations de l'employeur au montant de 93 984 \$ (77 299 \$ en 2023), sont constatées en charges aux résultats au moment où elles sont dues.

*Instruments financiers**Évaluation*

L'Association évalue initialement ses instruments financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des autres débiteurs, *per diem* à recevoir et de l'encaisse réservée.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie estimative des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Notes complémentaires

31 mars 2024

3. Débiteurs	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Taxes de vente	20 110 \$	46 210 \$
Autres	24 419	18 661
<i>Per diem</i> à recevoir	25 611	-
	70 140 \$	64 871 \$

4. Encaisse réservée

L'encaisse réservée représente les fonds destinés au remplacement des immobilisations corporelles.

5. Immobilisations corporelles	<u>2024</u>		<u>2023</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	182 585 \$	-	182 585 \$
Bâtiments	1 506 214	825 808	680 406
Matériel informatique	32 993	15 246	17 747
Système téléphonique	5 666	5 666	-
Mobilier de bureau et équipements	24 816	7 688	17 128
	1 752 274 \$	854 408 \$	897 866 \$

6. Crédoiteurs et charges à payer	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Comptes fournisseurs	42 960 \$	66 322 \$
Salaires et vacances	230 996	228 020
Charges à payer	16 105	12 599
Autres	2 450	2 753
Sommes à remettre à l'État	39 817	11 646
	332 328 \$	321 340 \$

Notes complémentaires

31 mars 2024

7. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début	80 828 \$	85 879 \$
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(5 051)</u>	<u>(5 051)</u>
Solde à la fin	75 777 \$	80 828 \$
	<u>=====</u>	<u>=====</u>
8. Dette à long terme	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Hypothèque immobilière, taux de 1,01 %, remboursable par mensualités de 1 353 \$ incluant les intérêts, échéant en novembre 2026, garantie par un immeuble d'une valeur nette de 63 204 \$	42 700 \$	58 418 \$
Hypothèque immobilière, taux de 3,129 %, remboursable par mensualités de 2 695 \$ incluant les intérêts, échéant en juin 2024, garantie par un immeuble d'une valeur nette de 799 787 \$	<u>283 565</u>	<u>306 698</u>
	326 265	365 116
Portion exigible de la dette à long terme	21 774	38 852
Dette à long terme à refinancer	<u>277 665</u>	<u>-</u>
	26 826 \$	326 264 \$
	<u>=====</u>	<u>=====</u>

Les versements estimatifs en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices, calculés en tenant compte du refinancement des hypothèques immobilières actuelles aux mêmes conditions à l'échéance, sont les suivants :

2025	39 741 \$
2026	40 655 \$
2027	36 678 \$
2028	26 194 \$
2029	27 020 \$

Notes complémentaires

31 mars 2024

9. Actif net réservé au remplacement des immobilisations corporelles

	Réserve de remplacement mobilière	Réserve de remplacement immobilière	Réserve de la gestion hypothécaire	Total
Immeubles				
2430, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal (SHQ n° ACL 0023) – Partie résidentielle et non résidentielle				
Solde au début	23 110 \$	141 055 \$	29 155 \$	193 320 \$
Contribution à la réserve de remplacement	2 113	16 000	-	18 113
Intérêts et ajustements	880	4 110	882	5 872
Solde à la fin	26 103	161 165	30 037	217 305
900, boul. Gouin Est, Montréal (SHQ n° 50286)				
Solde au début	25 155	6 404	-	31 559
Contribution à la réserve de remplacement	-	205	-	205
Intérêts et ajustements	761	194	-	955
Solde à la fin	25 916	6 803	-	32 719
	52 019 \$	167 968 \$	30 037 \$	250 024 \$
Sommaire				
Solde au début	48 265 \$	147 459 \$	29 155 \$	224 879 \$
Contribution à la réserve de remplacement	2 113	16 205	-	18 318
Intérêts et ajustements	1 641	4 304	882	6 827
Solde à la fin	52 019 \$	167 968 \$	30 037 \$	250 024 \$

10. Actif net – Travaux majeurs relatifs aux immobilisations et plan stratégique

Les membres du conseil d'administration ont décidé de créer une affectation interne afin de couvrir les futurs travaux majeurs relatifs aux immobilisations et le déploiement du plan stratégique d'un montant de 1 150 000 \$ du fonds d'administration.

En 2024, l'affectation interne a été réduite d'un montant de 203 885 \$ composé de 164 585 \$ pour les travaux relatifs aux immobilisations et 39 300 \$ en honoraires pour le déploiement du plan stratégique.

Notes complémentaires**31 mars 2024**

11. Engagement

L'engagement de l'Association, en vertu de contrats de location-exploitation échéant du 31 mai 2024 à novembre 2027 pour des locaux qu'elle occupe, des équipements qu'elle loue et des services professionnels, s'élève à 96 009 \$. Les montants à payer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2025	39 588 \$
2026	39 530 \$
2027	15 113 \$
2028	1 778 \$

12. Instruments financiers*Risques et concentrations*

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 mars 2024.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Association est exposée principalement au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe (dette à long terme) qui l'assujettissent à un risque de juste valeur et à taux variable (placements temporaires) qui l'assujettissent à un risque de flux de trésorerie.

La valeur comptable de tous les passifs qui sont garantis totalise 326 265 \$ (365 116 \$ en 2023).

13. Subvention de la SHQ

Dans le cadre d'accords d'exploitation de l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale, programme de logement sans but lucratif (privé), la Société d'habitation du Québec a consenti à l'Association une aide financière (contribution) sous forme de subvention au déficit d'exploitation de l'ensemble immobilier (Maison Péloquin) équivalente au remboursement des frais d'exploitation nets des produits. Les subventions de l'exercice s'élèvent à 38 474 \$ (43 759 \$ en 2023), incluant un recouvrement d'amortissement de 7 652 \$ (7 652 en 2023).

Notes complémentaires

31 mars 2024

14. Flux de trésorerie	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(5 269)\$	(24 140)\$
Frais payés d'avance	1 659	(2 352)
Créditeurs et charges à payer	10 988	50 221
Apports reportés	<u>(8 274)</u>	<u>8 274</u>
	(896)\$	32 003 \$

Informations supplémentaires

Activité d'investissement sans incidence sur la trésorerie		
<i>Dépôt pour travaux transféré dans les immobilisations</i>	- \$	103 297 \$

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars

2024

2023

ANNEXE A

Autres charges

Alimentation	76 669 \$	63 467 \$
Activités	22 205	15 421
Assurances	44 155	40 629
Chauffage et électricité	34 462	37 311
Entretien et réparations	86 546	129 778
Travaux majeurs	129 998	73 508
Formation et congrès	11 957	11 099
Frais de bureau et papeterie	24 744	22 912
Fournitures et mobilier	15 818	20 662
Frais de déplacement, représentation et réunion	21 100	13 519
Publicité	17 086	15 208
Loyers	77 936	73 245
Frais des bénéficiaires	8 903	6 152
Intérêts, frais de banque et traitement de la paie	8 022	7 622
Lingerie	377	573
Recrutement	11 987	27 895
Intérêts sur la dette à long terme	9 638	10 522
Services professionnels	100 449	64 744
Honoraires – déploiement du plan stratégique	73 887	45 034
Taxes	17 757	15 857
Télécommunications	29 021	27 805
Amortissement des bâtiments	46 159	37 810
Amortissement du matériel informatique, système téléphonique et mobilier de bureau et équipements	7 830	6 813
	876 706 \$	767 586 \$

Renseignements complémentaires**Exercice clos le 31 mars****2024****2023****SUPPLÉMENT D'INFORMATION (pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval)****Résultats – Programme de soutien à la vie en logement – Laval****Produits**

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

Subvention

183 496 \$

176 947 \$

Charges*

Salaires

206 640

187 093

Charges sociales

41 296

36 610

Alimentation

10 577

6 627

Activités

11 512

7 214

Assurances

3 335

3 117

Chauffage et électricité

3 545

3 190

Entretien et réparations

3 012

4 410

Formation et congrès

191

100

Frais de bureau et papeterie

3 049

3 316

Fournitures et mobilier

5 659

1 723

Frais de déplacement et représentation

2 092

1 391

Loyers

34 906

30 849

Frais des bénéficiaires

1 194

680

Intérêts, frais de banque et traitement de la paie

573

525

Recrutement

472

367

Services professionnels

6 417

3 528

Télécommunications

1 952

1 950

Amortissement des équipements

580

312

337 002

293 002

Excédent des charges**(153 506)\$**

(116 055)\$

* Les charges directement reliées aux résultats – Programme de soutien à la vie en logement – Laval sont portées à chaque poste de dépenses concernées selon les normes entourant les coûts d'exploitation et les paramètres établis par le Centre intégré de santé et de services sociaux et en conformité avec le budget établi et soumis au CISSS de Laval.